

## Conseil municipal du 18 mars 2016 à Lacropte

### Présents :

Elus : C.Faure , M.J.Lance , I.Faure , R.Lestang , D.Privat , T. Dufraix, V.Celérier, M.Chevreur, , G.Bashford, M.Kine, JM CHINOUILH

Absents excusés : F.Ladeuil (procuration à Maria Chevreux) J.L Baumann (procuration à G Bashford) ; P. Montauriol ; JL Bernard (procuration à D.Privat)

Secrétaire de séance : I.Faure

Début de la séance à 18h45

## **DELIBERATIONS**

### **-vote du compte administratif et de gestion 2015/ débats orientations budgétaires**

Ernestine présente le compte administratif au conseil municipal. Celui-ci est disponible en mairie.

### Compte CCAS

Le CCAS a été dissout à la demande du percepteur, la somme de + 1435.87€ a été transmise sur le budget de la commune.

Vote pour à l'unanimité.

### Compte administratif

Ernestine et Isabelle remercient le conseil municipal pour les aménagements qui ont amélioré leurs conditions de travail.

Une bonne maîtrise du budget a été faite pour cette année 2015.

Madame le Maire prend la parole et explique comment le budget a pu être maîtrisé au niveau des divers chapitres avec contrôles et réflexions.

Mme Le maire précise que nous sommes en dessous des taux d'imposition des communes environnantes dans la même strate que nous.

Toutefois nous devons savoir que pour nos dotations, l'état prend en compte nos efforts d'augmentation des taux d'imposition.

Vote du compte administratif, Mme le Maire quitte la salle et Guy Bashford fait voter :

En exercice 15

Présents 11 exprimés 13 (3 procurations)

Pour 13 ; contre 0 ; abstention 0

### **Prix concession columbarium**

Concession perpétuelle 310€

Trentenaire 230€

Vote à l'unanimité pour la modification des tarifs.

### **Achat ordinateur**

Mme Le Maire précise que la délibération qui avait été prise pour l'achat d'un ordinateur ne sera pas utilisée puisque elle utilisera son propre ordinateur.

### **Vote des 4 taxes**

Présentation des possibilités d'augmentation

L'objectif serait une augmentation de 1.0701%

Vote pour à l'unanimité pour cette augmentation.

### **Début enquêtes publiques chemins ruraux**

La secrétaire de mairie précise que certains dossiers sont encore incomplets et retardent les autres. Les dossiers prêts vont être envoyés pour une demande d'enquête publique.

### **Classement chemins ruraux en routes communales**

L'idée serait de classer des chemins qui sont déjà entretenus par la commune et qui desservent plusieurs habitations.

Le premier adjoint présentera au prochain conseil municipal une liste possible.

### **Divers**

#### **Compteur Linky**

La compétence ne revient pas à la commune mais au SDE.

Mme le Maire précise que ce sujet a été présenté en conseil municipal et qu'il y a un dossier en libre accès à la mairie. L'info apparaît sur le site de la commune. Le conseil municipal n'a pas dans ses missions à s'opposer à l'installation de ces compteurs, plusieurs réunions d'informations sont prévues, des membres du conseil municipal y seront présents.

### **Décisions sur les chemins ruraux**

Le chemin du Petit Claud : Un utilisateur demande à déplacer le chemin pour un projet de construction d'un bâtiment agricole. Le chemin futur sera acheté par la commune qui vendrait le chemin actuel. L'empierrement du futur chemin de la même épaisseur que le chemin existant et les frais administratifs y afférant seront supportés par cet utilisateur qui doit aussi demander un avis favorable des autres utilisateurs. La commune ne paiera pas plus que le montant prévu pour les travaux votés sur le chemin existant.

Le conseil municipal n'est pas opposé, nous attendons les conditions et études des possibilités. De ce fait les travaux de réparation du chemin actuel qui devaient commencer en Avril sont suspendus.

### **Entretien chemins**

Les travaux de point à temps commenceront dans les dernières semaines d'avril. L'entretien (tonte) va commencer, l'employé communal sera dirigé en priorités sur la voirie.

Un conseiller précise que le chemin de La Clarétie est plein de trous et qu'il serait bien que notre employé communal y amène des cailloux.

Pour les travaux voirie il faut une délibération englobant tous les travaux décidés la dernière fois.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le programme voirie.

### **Entretien du cimetière :**

Besoin de nettoyer les murs, du trèfle sera semé dans les allées.

### **Divers**

- Le conseil vote pour à l'unanimité pour payer le feu d'artifice de la fête du village.
- Vendredi 1 avril 11h30 : rencontre avec la gendarmerie de Périgueux à la salle des fêtes de Champcevinel. Un conseiller s'y rendra.
- Les secrétaires demandent l'achat d'un disque dur externe pour conserver les documents en double.
- « Orange » nous demande d'enlever la cabine téléphonique. Le conseil municipal n'accepte pas.
- Le président de l'amicale laïque souhaiterait organiser une activité exceptionnelle. Pour cela il aurait besoin de tous les conseillers pour aider.
- Pour la fête, l'amicale laïque souhaite organiser un marché gourmand dans le bourg du village.
- Achat d'un souffleur de feuilles

### **Travaux**

Ils sont en cours. Il faut fermer la bibliothèque pour que les travaux puissent se poursuivre.

Le deuxième adjoint a fait faire des devis à SFR pour modifier les abonnements et fournir un portable à l'employé municipal. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité le coût étant inférieur à celui appliqué actuellement.

Salle polyvalente : le désenfumage (obligatoire) est en train de se réparer (710 € par velux)

Des sèche-mains électriques vont être achetés et l'éclairage sur la scène réparé..

### **Terrain de foot**

L'entretien va bientôt être fait autour par le club de foot. Ils souhaiteraient que les vestiaires soient libres pour mi-juin.

### **ACQUISITION D'UN HANGAR**

Pour l'achat du hangar, nous sommes en attente de l'avis des domaines même si celui-ci n'est pas obligatoire. Il faut que l'on fasse une proposition. Quelques conseillers municipaux iront le visiter.

Location de la salle polyvalente pour le club de foot Cendrieux/Ladouze le 23/04 ; nous leur demanderons le tarif des habitants de la commune.

Lorsqu'ils seront installés sur le terrain, ils auront les mêmes avantages que les associations de Lacropte.

Séance close à 21 h 30.